

**OSIXO® Solvent 60**

Révision: 27/03/2026

Page 1 de 6

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

OSIXO® Solvent 60

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Solvant

**Utilisations déconseillées**

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	H. Costenoble GmbH & Co. KG	
Rue:	Frankfurter Strasse 63 - 69	
Lieu:	D-65760 Eschborn / Taunus	
Téléphone:	(+49) (0)6173 9373 - 0	Téléfax: (+49) (0)6173 9373 - 30
E-mail:	service@costenoble.de	
Interlocuteur:	Juergen Eckwert	
E-mail:	j.eckwert@costenoble.de	
Internet:	www.costenoble.de	
Service responsable:	Produktsicherheit	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** (+49)(0)6131 / 19240 (En cas d'urgence médicale: Centre Antipoison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3. Autres dangers**

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.  
L'inhalation des produits de décomposition résultant d'un surchauffage peut provoquer une irritation des poumons ou l'essoufflement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas  $\geq 0,1$  % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Composés fluorés.

**Composants pertinents**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**OSIXO® Solvent 60**

Révision: 27/03/2026

Page 2 de 6

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Rincer la peau à l'eau.

**Après contact avec les yeux**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Après ingestion**

Rincer la bouche.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

non applicable

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.  
Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Acide fluorhydrique.  
Perfluoroisobutylène. Gaz/vapeurs, toxique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Décomposition thermique: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ventiler la zone concernée. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**OSIXO® Solvent 60**

Révision: 27/03/2026

Page 3 de 6

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Changer les vêtements imprégnés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: bases fortes, Acides, Agents oxydants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.  
Décomposition thermique: Porter des gants de protection.

**Protection de la peau**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: incolore  
Odeur: comme: Éther

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	-135 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	61 °C	
Température d'auto-inflammation:	405 °C	ASTM E 659
Hydrosolubilité (à 20 °C):	<0,0126 g/l	

**OSIXO® Solvent 60**

Révision: 27/03/2026

Page 4 de 6

Coefficient de partage n-octanol/eau:	3,9
Pression de vapeur (à 25 °C):	269 hPa
Densité:	1,5 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	8,6

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	49
Viscosité dynamique (à 23 °C):	0,6 mPa s

**Information supplémentaire**

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 100%

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Acide fort bases fortes Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Acide fluorhydrique. Perfluoroisobutylène. Gaz/vapeurs, toxique.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë (par inhalation): LC50/4h/Rat &gt; 1000 mg/l (estimé)

Toxicité aiguë (par voie orale): LD50/Rat &gt; 5000 mg/kg (estimé)

Toxicité aiguë (dermique): LD50 &gt; 5000 mg/kg (estimé)

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Contact avec la peau: non irritant.

En cas de contact avec les yeux: non irritant.

Décomposition thermique: Rougeur conjonctivale. Lacrimation. troubles de la vue.

En cas d'inhalation: non irritant.

Décomposition thermique: Toux. Peut irriter les voies respiratoires.

**Effets sensibilisants**

Contact avec la peau: non sensibilisant.

En cas d'inhalation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**OSIXO® Solvent 60**

Révision: 27/03/2026

Page 5 de 6

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Carcinogénétique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenité des gamètes: Aucune indication expérimentale relative à la mutagenité in vitro disponible.

Toxicité pour la reproduction: aucune indication expérimentale sur les effets toxiques sur la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient pas  $\geq 0,1$  % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'est pas facilement biodégradable. 22 % DBO (% de DThO). (28 d, OECD 301B)

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP): 0

Potentiel de réchauffement du globe (GWP): 437

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070103 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

OSIXO® est une marque commerciale enregistrée de H. Costenoble GmbH & Co. KG, Eschborn, Allemagne.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*